Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 54 (1990) **Heft:** 213-214

Artikel: Sur l'adaptation phonétique des emprunts latins en français

Autor: Reinheimer-Rîpeanu, Sanda

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399859

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SUR L'ADAPTATION PHONÉTIQUE DES EMPRUNTS LATINS EN FRANÇAIS

Tout emprunt d'une langue à une autre passe, lors de son adoption, par un processus d'adaptation phonétique, morphologique et sémantique qui lui permet de fonctionner à l'intérieur de la langue emprunteuse comme une unité intégrée à son système. Dans une langue romane, le problème de l'adaptation se pose pour les emprunts faits non seulement à une langue moderne, qu'elle lui soit apparentée ou non, mais aussi à une langue ancienne, notamment à celle qui est à son origine. Les emprunts faits au latin ont enrichi, dès la période de la formation des langues romanes occidentales, leur inventaire lexical au point qu'ils ont acquis une place importante du point de vue quantitatif et qualitatif (1). De la sorte, le latin se trouve, vis-à-vis des langues romanes, dans un statut complexe: celui de langue mère, dont est issue la nouvelle structure au cours d'une évolution continue, par l'intermédiaire des générations successives, celui de langue-dépôt, qui fournit d'innombrables solutions nécessaires à l'enrichissement et au raffinement des moyens linguistiques, et celui de langue-miroir dans laquelle se reflètent les formes et les sons maniés par les idiomes romans et qui impose des retouches et des modifications.

Dans une langue comme le français, dont l'évolution phonétique a profondément modifié l'aspect des mots latins, il existe une différence sensible entre la forme à laquelle un mot hérité est parvenu par suite d'un développement naturel et celle que revêt le même mot lorsqu'il est emprunté et a subi un processus d'adaptation (2). (Il est rare que la forme ne fournisse pas un argument irréfutable pour distinguer un mot hérité

⁽¹⁾ Il suffit d'observer que, dans le vocabulaire représentatif des langues romanes, l'élément latin emprunté occupe le deuxième ou le troisième rang de fréquence, après l'élément latin hérité (éventuellement après les créations internes); voir *Vocabularul reprezentativ al limbilor romanice*, coord. Marius Sala, Bucarest, 1988, p. 525. Le poids des emprunts latins est encore plus grand si l'on a en vue l'ensemble du vocabulaire.

⁽²⁾ Voir, par exemple, l'ouvrage récent d'E. Reiner, Die etymologischen Dubletten des Französischen. Eine Einführung in die historische Wortlehre, Vienne, 1980, quoique le terme «doublet» y soit employé dans une acception très large.

d'un mot d'emprunt⁽³⁾). Mais, si proche qu'elle soit de son modèle, la forme de l'emprunt n'en est pas une reprise servile; le nouvel agencement du système agit à chaque étape de l'évolution de la langue d'une manière spécifique afin d'assurer l'acclimatation de l'emprunt.

Un inventaire des faits phonétiques qui concernent l'intégration d'un latinisme en français devrait envisager ces faits sous deux angles différents: d'une part, la conservation (maintien des sons et des groupes de sons que le développement phonétique naturel du français avait modifiés ou fait disparaître) et, d'autre part, le changement (4) (différent de ceux que les mots avaient subis au cours de leur histoire, mais reflétant ces changements d'une manière ou d'une autre dans la plupart des cas)⁽⁵⁾. Il n'est pas sans intérêt de prendre les deux aspects en considération, car, si le deuxième est le reflet de la pression du système roman sur la forme des mots latins, le premier est la conséquence d'une influence du latin sur la structure romane: les conservations phonétiques font pénétrer à nouveau dans la langue certains sons ou groupes de sons, certaines combinaisons syntagmatiques, une certaine distribution des phonèmes; c'est la structure du système roman qui est remodelée et acquiert par là-même des traits la rapprochant de la langue dont elle est issue (6), et cela en dépit de l'évolution de celle-ci, qui, en français, a perturbé d'une manière si originale l'ordre phonétique latin.

Réalisé sous la pression de deux phonétismes différents: de celui du latin, tel qu'il était à l'époque de l'emprunt, et de celui du français, tel que le phonétisme latin est devenu au cours des siècles, l'emprunt des latinismes est un processus riche et varié, dont les limites sont parfois dif-

⁽³⁾ V. les cas comme annoncer, arable, argentier, noble, priver, salive, sarment. Parfois les auteurs des dictionnaires étymologiques ne cachent pas la difficulté de faire la distinction entre mot hérité et emprunt: « On ne peut reconnaître à la forme si le mot est tout à fait populaire ou s'il a été influencé par le latin écrit » (BW, s.v. annoncer).

⁽⁴⁾ Évidemment, il ne s'agirait pas de ramener les mots à leur forme classique, mais à la manière dont ils étaient prononcés en latin à l'époque de l'emprunt. Voir dans ce sens Maria Bonioli, *La pronuncia del latino nelle scuole dall'antiquità al Rinascimento*, I, Torino, 1962, ainsi que les changements articulatoires entraînés en latin par la réforme érasmienne.

⁽⁵⁾ Un inventaire de ce type a été dressé pour l'espagnol; voir Manuel Alvar - Sebastian Mariner, «Latinismos» in *Enciclopedía lingüística hispánica*. II. *Elementos constitutivos y fuentes*, Madrid, 1967, pp. 11-13.

⁽⁶⁾ Voir G. Gougenheim, «La relatinisation du vocabulaire français» in Annales de l'Université de Paris, 1939, pp. 5-18, réimprimé dans Études de grammaire et de vocabulaire français, Paris, 1970, pp. 413-423.

ficiles à circonscrire; c'est ce qui a valu à ces mots, outre l'appellation de « mots savants », ou « latinismes » tout court, celles de « formes moins savantes », « variantes (plus ou moins) francisées », « formes moins populaires », « mots demi-savants » (7), d'une part, et de « mots latins », repris tels quels à la langue latine, de l'autre.

«Chaque mot a son histoire», mais à travers les «histoires» des mots on découvre l'histoire des sons, des graphèmes, des suffixes... Sinueuses parfois dans leur cours à travers les siècles, hésitantes, faisant des détours surprenants, aboutissant parfois à des résultats probables et uniques, ces histoires reflètent les tendances contradictoires de la langue entre le maintien et le changement, ainsi que leur jeu inégal à des époques différentes de la langue.

Un inventaire des latinismes français⁽⁸⁾, établi à partir du FEW, du BW, du DDM, etc., nous a suggéré plusieurs points de vue sous lesquels on pourrait les envisager afin d'aboutir à une vue globale de leur comportement, du processus qui a transformé ces mots, étrangers au français, en des unités intégrées à la structure de la langue. Mais il serait impossible de tracer, dans les limites d'un article, l'histoire des latinismes français, de cet ensemble du lexique que les études diachroniques ont plutôt négligé, sans doute à cause de son apparente banalité. Cependant, le transfert des latinismes témoigne d'une variété que seules des analyses détaillées⁽⁹⁾ pourraient mettre en vedette. Aussi s'agira-t-il de présenter ici plutôt des suggestions et des points de repère pour une étude plus vaste de l'adaptation phonétique des latinismes en français; ils pourront constituer des thèmes possibles d'un programme de recherches futures, des perspectives susceptibles d'être élargies dans l'examen de ce processus si complexe que

⁽⁷⁾ En linguistique romane le sens du terme varie; voir par ex. Bruno Migliorini, «Le parole semidotte in italiano» in Actas. IX Congreso Internacional de Linguística Românica, I, Lisbonne, 1961, pp. 313-320, ainsi qu'une tentative de définir le terme chez Oana Sălişteanu-Cristea, «Le voci semidotte dell'italiano: un problema etimologico e lessicografico» in Bulletin de la Société Roumaine de Linguistique Romane, 16, 1989, pp. 267-277. Pour le français, voir l'étude que leur a consacrée François de La Chaussée, Noms demi-savants (issus de proparoxytons) en ancien français, ouvrage polycopié, s.l., s.d.

⁽⁸⁾ Il a été réalisé en vue de la rédaction d'un Dictionnaire des emprunts latins dans les langues romanes, coord. Marius Sala et Sanda Reinheimer-Rîpeanu, projet de recherches présenté au XIX^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes, Saint-Jacques-de-Compostelle, 4-9 septembre 1989.

⁽⁹⁾ Comme celle d'A. Thibault, «La terminaison lat. -uus dans les emprunts savants en français: un problème d'adaptation morpholexicale», in RLiR, 53, 1989, pp. 85-110.

se révèle l'emprunt des latinismes. Cette complexité est due à l'action superposée de plusieurs pressions, qu'il est difficile de dissocier dans la réalité des faits, mais qu'un examen théorique peut se permettre de distinguer:

- 1. Ainsi pourra-t-on découvrir par l'étude de l'adaptation des mots latins l'empreinte de l'époque de leur entrée en français.
- 1.1. Les variantes des emprunts reflètent par leur forme (phonique et graphique) le moment où elles ont pénétré dans la langue: leur forme est différente si le mot a été emprunté au XIIe siècle ou au XIXe, vu qu'il a été recueilli par des structures différentes dont l'agencement a varié au cours des siècles. Un exemple nous est offert par l'adaptation des groupes consonantiques en position intervocalique. Si les emprunts présentent aujourd'hui presque intacts les groupes consonantiques du modèle latin, il en a été tout autrement, pour les mêmes groupes, en ancien français. A l'époque ancienne les groupes consonantiques, marqués par le phonétisme du moment, ont été simplifiés dans la graphie comme dans la prononciation. Bon nombre des groupes consonantiques, qui subsistent dans la forme contemporaine des emprunts (au moins graphique sinon phonétique), se présentaient, lors de leurs première entrée en ancien français, sous des formes réduites, tandis que dans les emprunts faits à partir du XIVe siècle, ils n'ont plus été soumis à ce type de réduction. D'ailleurs les formes réduites ont été généralement concurrencées ensuite par des formes refaites (surtout après la réforme érasmienne) dont la plupart sont sorties victorieuses. Le groupe -mn-(10) s'est réduit à [n] dans les emprunts anciens (dans certains cas, il a été ensuite refait à [mn]), mais il apparaît sous la forme [mn] dans les emprunts ultérieurs; c'est ce qui explique d'une part les formes damner [daner], automne [oton], où seule la graphie a été refaite d'après la forme ancienne, et d'autre part, calomnie, somnolence, avec [mn]. Le groupe -l + cons. - a été rétabli, éliminant les variantes à l vocalisé: coutiver/cultiver, cauvaire/calvaire; les mots introduits en français à une époque où la vocalisation de l avait cessé d'agir ne présentent plus ce type de variations: altérer, bulbe, calcul. On assiste aussi en ancien français à une préférence pour le traitement s du groupe latin [ks] (graphié x) en fin de syllabe, et à sa reprise fidèle dans les emprunts plus récents: lat. experimentum - afr. esperiment, mais experiment en moyen français; mixtura - afr. misture, mfr., frm. mixture. Lorsque les groupes consonantiques intervocaliques à consonne implosive

⁽¹⁰⁾ Voir Pierre Fouché, *Phonétique historique du français*, III, Paris, 1961, pp. 807 ss., 876.

entrent de nouveau dans la langue dans des emprunts, ils ne se soumettent plus à des réductions, mais sont repris tels quels; aussi les anciennes variantes ont-elles été éliminées par les formes relatinisées: as(s)olu/absolu, assorber/absorber, astenir/abstenir, a(m)ministrer/administrer, aventiz/adventif, etc. « Ainsi le français, dont une des tendances les plus caractéristiques a été, depuis les origines romanes jusqu'à la fin du XVe siècle, de réduire les consonnes implosives, est devenu à partir de cette époque, par suite d'influences savantes, par voie d'emprunt ou par le jeu de la phonétique, la langue romane la plus riche en groupes disjoints. » (11)

On pourrait suivre dans le même sens le sort des voyelles prétoniques internes. Elles se sont conservées généralement intactes dans les emprunts, parfois avec l'aide de l'action de l'analogie: maturation, opérer, visiter, mémorial. Certaines variantes anciennes attestent pourtant un type d'adaptation qui rapproche l'emprunt de la structure phonique des formes héritées, donc du modèle offert par la langue à l'époque de l'emprunt. Cette adaptation a été généralement suivie d'une régression sous l'influence de l'étymon ou des mots dérivés ou paradigmes flexionnels; il s'agit de l'affaiblissement en [ə] en ancien français de certaines prétoniques internes ou même de leur chute: lat. canitia - afr. canecie, mfr. et frm. canitie, officina - afr. offecine, frm. officine, ordinare - afr. ordener, à côté de ordiner. Parfois cet affaiblissement de la voyelle s'est maintenu: medicina - médecine. Y ont été souvent entraînés des suffixes empruntés qui entraient en concurrence avec leurs résultats hérités; d'où des oscillations et parfois des solutions de compromis: -imentum (- fr. -iment) reçoit des variantes en -ement (afr. sentement, regement, éliminés par sentiment, régiment; certains -ement l'ont pourtant emporté: pavement, vêtement); -itas (- fr. -ité) apparaît aussi sous la forme -eté, -té (obscuritas afr. oscurté, frm. obscurité), qui s'impose quelquefois (claritas - clarté, sanctitas - sainteté). Point de variation dans les emprunts réalisés au cours des derniers siècles.

1.2. Une fois entrés dans la langue, les emprunts anciens ont été entraînés par la modification ultérieure du phonétisme français, subissant les mêmes changements que les mots hérités. Certains traitements sont illustrés autant par les mots hérités que par les emprunts anciens, et ceux-ci ont ensuite fourni le modèle d'adaptation à des emprunts ultérieurs qui de ce fait ne font qu'imiter mécaniquement un processus évolutif achevé. Par exemple, les voyelles suivies d'une consonne nasale implosive qui se trouve à l'intérieur du mot ou qui devient finale après la réduction

⁽¹¹⁾ Fouché, p. 899.

de la syllabe finale, se sont nasalisées, avec l'amuïssement ultérieur de la consonne nasale, suivant le traitement des voyelles nasales dans les mots hérités; ainsi les emprunts ne connaissent pas l'ouverture latine des i, u, mais participent aux modifications articulatoires typiquement françaises, auxquelles les nasales dans des mots hérités ont été soumises pendant leur évolution; donc d'une part, nasalisation tout court: a + m, $n > [\tilde{a}]$ (campestris - campestre, cancellus - cancel), o + m, $n > [\tilde{5}]$ (compassio compassion, concissus - concis), et d'autre part, nasalisation et ouverture: e + m, $n > [\tilde{a}]$ (temperare - tempérer, censura - censure; rare conservation de l'aperture de e lorsque l'emprunt est resté fidèle à son modèle: agenda [a \tilde{z} eda]; \tilde{t} (à côté de \tilde{t}) + m, $n > [\tilde{\varepsilon}]$ (simplificare - simplifier, singularis - singulier). Il y a pourtant évolution différente de la nasale dans l'emprunt et dans le mot hérité dans le cas du lat. \bar{u} (à côté de \check{u}) + m, n; le résultat en est [5) à l'intérieur du mot, mais [@] en finale: ainsi somptueux, onction, mais importun, défunt. La nasalisation est donc un traitement auquel les emprunts anciens ont été soumis et auquel les emprunts ultérieurs se sont adaptés, et il est rare que le m implosif subsiste dans la prononciation en tant qu'articulation (c'est le cas de certains mots latins composés repris tels quels: decemvir, centumvir).

1.3. Une catégorie à part du point de vue de la date d'entrée des mots dans la langue est constituée par des mots dont la forme ne justifie pas, à première vue, qu'on les considère comme des emprunts, ni non plus comme des mots hérités. Leur étude suppose un examen approfondi, qui ne saurait cependant être entrepris avant une analyse minutieuse de l'adaptation de ces mots dont le statut d'emprunt est indubitable. En général il s'agit de deux sous-ensembles: du premier des deux font partie les emprunts faits très tôt – au VIIIe-IXe siècles – au latin des clercs; du second, les mots considérés comme hérités, mais dont le développement a été entravé par le latin écrit. Même si, théoriquement, on peut distinguer les deux sous-ensembles, le classement rigoureux des mots entre les deux n'est pas toujours possible. Leur forme phonétique hétérogène (12), subordonnée d'une part à l'évolution normale, d'autre part fidèle au modèle, explique les verdicts étymologiques différents donnés par les dictionnaires: dans le cas du fr. charité, le BW parle d'une «francisation», le DDM d'un «emprunt, à l'époque carolingienne», Fouché, p. 450, d'un «mot savant», le FEW d'un «terme dont l'emploi dans les milieux ecclé-

⁽¹²⁾ Voir Sanda Reinheimer-Rîpeanu - Oana Sălişteanu, «Fonetismo semidotto o semipopolare nelle lingue romanze occidentali» in *Revue Roumaine de Linguistique*, 32, 1987, pp. 271-276.

siastiques empêche la réalisation de toutes les transformations phonétiques que subissent les mots populaires»; même désaccord dans le cas d'armoire: pour le DDM, le FEW et Fouché, il s'agit d'un mot hérité (à cause de son sens, en étroite relation avec le latin), alors que pour le BW, il s'agit d'un emprunt; ou encore ennemi: Fouché, p. 432, l'inclut dans une liste de mots de formation populaire, pour le BW il est hérité (faisant partie des mots appartenant à la langue religieuse), pour le FEW, également, mais subissant sur le plan phonétique l'influence du latin, pour le DDM, il s'agirait d'un «emprunt ancien». Des mots comme âme, ange, chapitre, diable, peuple, siècle et beaucoup d'autres reçoivent des solutions étymologiques qui diffèrent selon les dictionnaires et les traités de phonétique historique. Leur appartenance à certains domaines onomasiologiques, leur traitement toujours hétérogène dans les autres langues romanes occidentales, suggèrent une analyse complexe, où se rencontrent l'histoire de la langue, l'histoire de la culture, la sociologie, car un simple examen de leur évolution phonétique ne saurait conduire à un verdict (13).

2. De même, par l'adaptation d'un mot d'emprunt, on pourra saisir la pression de l'influence latine qui ne cesse de s'exercer par divers moyens tout au long des siècles, mais dont le poids n'a pas été, on le sait bien, toujours le même. L'adoption ne s'est pas faite par une transformation brusque d'un mot: on ne lui a pas attribué d'un seul coup les traits du français. Bien des emprunts ont été employés avec différentes variantes simultanées qui se sont concurrencées mutuellement, sans que les résultats soient toujours les mêmes. D'autres emprunts ont été successivement repris sous des formes différentes et l'option finale ne pourrait pas toujours être justifiée si l'on ne tenait pas compte de la pression du latin.

L'apparition des variantes et leur concurrence peuvent s'expliquer par la difficulté qu'il y avait à intégrer spontanément des structures phoniques latines que la pression de la langue-source tendait à maintenir le plus près possible du modèle, mais qui ne convenaient pas telles quelles à la langue emprunteuse. La manière dont ont été adaptés en français les proparoxy-

⁽¹³⁾ En parlant d'angele, chrestien, esperit, virgene, F. Brunot affirmait qu'ils « n'ont jamais pu être étrangers à des gens qui faisaient le signe de la croix, ou disaient les prières les plus communes, et l'irrégularité de leurs formes en langue vulgaire vient précisément de ce qu'ils étaient répétés sous une forme liturgique plus ou moins voisine de la vraie forme latine. Ils étaient par là préservés des altérations phonétiques, au moins en partie. Ils ne sont pas de forme populaire, soit! On n'est pas autorisé pour cela à les considérer comme des réimportations » (HLF, I, 1924, p. 293).

tons latins pourrait en constituer un exemple: les schémas accentuels latins et français entrent en concurrence; l'état articulatoire du mot en dépend.

Deux cas sont à envisager: la voyelle de l'avant-dernière syllabe n'est pas ou est au contraire en hiatus avec la voyelle finale⁽¹⁴⁾.

Dans le premier cas, les emprunts ont suivi trois voies distinctes de réalisation; sans écarter le rôle joué par la pression du système roman, on peut y voir des modalités distinctes dont s'exerce l'influence du modèle latin:

- I. Maintien de la place de l'accent latin, conservation de la pénultième atone, perte de la syllabe finale⁽¹⁵⁾, ce qui fait que l'avant-dernière syllabe devient provisoirement finale, pour s'amuïr elle aussi par la suite: *imaginem* afr. *imagene*, frm. *image*, *pallidus pâle*.
- II. Maintien de la place de l'accent latin, syncope des voyelles posttoniques médianes; il s'agit surtout de voyelles précédées et suivies de consonnes formant des groupes faciles à prononcer, qui deviennent de la sorte fréquents dans la langue: genre, affable, destre/dextre; il y a des termes qui connaissent, après cette syncope tardive, des modifications phonétiques particulières: chapitre, apôtre⁽¹⁶⁾.
- III. Conservation de la structure phonique du mot latin, mais modification de son schéma accentuel par le changement de la place de l'accent: livide, facile. Les mêmes séquences phoniques finales peuvent être différemment adaptées: pectunculus pétoncle, mais pedunculus pédoncule, articulus article, mais auricula auricule, regula régle, mais regulus régule; il y a eu parfois hésitation entre les deux solutions: manicula mfr. manicule, à côté de afr. manicle, manique, qui ont résisté; camphora camphre, mais attesté aussi sous la forme camphore, à côté du cas inverse: prosperus prospère, mais attesté aussi sous la forme prospre; les adjectifs en -abilis, -ibilis, sont adaptés sous la forme -able, -ible, mais indelebilis indélébile.

C'est cette dernière voie qui atteste le plus de fidélité au modèle de la part d'une structure dont l'oxytonie est devenue stable et générale.

Lorsque la voyelle de l'avant-dernière syllabe est en hiatus avec la

⁽¹⁴⁾ G. Paris, «Les plus anciens mots d'emprunt» in *Mélanges linguistiques*, publiés par Mario Roques, fasc. II, Paris, 1906, p. 336.

⁽¹⁵⁾ Voir Fouché, II, p. 472.

⁽¹⁶⁾ Voir La Chaussée, op. cit., pp. 75-76.

voyelle finale, les emprunts ont suivi, ici aussi, plusieurs voies d'adaptation:

- I. Dans les emprunts anciens, conservation de la place de l'accent latin et maintien de la pénultième atone qui garde un certain temps sa valeur syllabique pour aboutir ensuite à $yod^{(17)}$: afr. gladie, concilie, estorie, ivorie;
- ce yod a subi parfois une métathèse par rapport à la consonne qui précède (exemple suivi par des emprunts réalisés aussi à des époques ultérieures); ce fut surtout le sort des finales latines: -arium, -aria, -orium, -oria, ayant le rôle de suffixe ou non (histoire, sagittaire, salaire), -onium, -onia (calcédoine, cétoine);
- dans d'autres cas, chute du yod: étude, remède (exemple suivi plus tard par d'autres mots d'emprunt: audace, sacrilège, sacerdoce, crâne; parfois hésitation: a(n)goine/agonie).
- II. Conservation de la pénultième atone qui acquiert l'accent, par suite du changement de sa place: fiducie, facétie, nausée, carie, copie, canicie; c'est aussi la voie choisie par la majorité des dérivés adjectivaux latins en -eus, -aceus (violacé, mais sanguin); il y a parfois des hésitations (mfr. mollice/mollitie), qui précèdent la victoire de l'une des deux variantes: d'une part scolopendrie/scolopendre, policie/police, controversie/controverse, d'autre part périphere/périphérie, arguce/argutie, astrologe/astrologie.

Ici aussi, parmi les autres facteurs qui ont dirigé le choix de la voie à suivre, la pression latine marque davantage les emprunts à pénultième atone maintenue.

3. On découvrira encore par l'examen de l'adaptation des emprunts l'influence de la prononciation du latin à l'époque de leur premier emploi.

Lat. [j] et [w] sont prononcés en latin même au moyen âge comme consonnes [d3] > [3] et [v]; aussi est-ce la prononciation qu'ils ont dans les emprunts: jacent, jubiler, majesté, majeur; vapeur, varier, vaste. La prononciation consonantique en latin dans le cas de quelques mots d'origine grecque explique leur traitement en français: hyacinthe - jacinthe, gerarchie, variante de hiérarchie.

Les tendances articulatoires du français se sont fait sentir à certaines époques dans la prononciation du latin même: lat. ŏ prétonique qui avait

⁽¹⁷⁾ Fouché, III, pp. 939 ss.

pris en ancien français le timbre [u], l'a acquis aussi dans la prononciation du latin, ce qui n'est pas resté sans effet sur les emprunts: boletus - afr. boulet, formare - afr. fourmer, cophinus - couffin. La restauration de la prononciation du latin, inaugurée au XVIe siècle, restitue non seulement aux mots latins, mais aussi, par voie de conséquence, aux mots français savants qui rappelaient de près ceux du latin, leur prononciation d'origine (18). Le même processus a eu lieu dans le cas des voyelles e, e qui, ayant acquis en syllabe ouverte la prononciation [ə] même dans les mots latins, sont revenues au XVIe siècle à [e] aussi bien en latin que dans les mots français empruntés. Pourtant des reliques de [ə] subsistent et il y a en français des mots d'emprunt à voyelle initiale modifiée en [ə]: teneur, semestre, tenace (mais ténacité), secret, second.

Autre exemple: les labiovélaires qu et gu ont perdu leur élément labial dans la prononciation du latin même, de sorte qu'en français, dans les emprunts antérieurs au XVIe siècle, elles ont été reprises par une vélaire délabialisée: cadran, question, alors que dans les emprunts ultérieurs, c'est la prononciation restituée [kw], [gw] (voire [ky], [gy] devant voyelle palatale) qui s'est imposée dans les emprunts: adéquat [kw], lingual [gw], inguinal [gy] (19). La nouvelle prononciation a même déterminé parfois la réfection des emprunts plus anciens: c'est pourquoi il serait difficile de refaire une chronologie exacte de ces emprunts d'après leur prononciation (aquatique, emprunté au XIIIe siècle, avec [kw], à côté de cadrat, emprunté au XVIIe; squameux, avec [kw], emprunté au XIIIe siècle, à côté de loquace, avec [k], 1764), d'autant plus que la force analogique des formes paradigmatiques a exercé elle aussi sa pression (inquiet, avec [k], fin du XVIe siècle, d'après inquieter, fin du XIIe siècle). Aujourd'hui des hésitations subsistent pour réaliser les graphèmes qu et gu dans quantum, questeur, quidam, quiddité, quorum, quota, dans les composés avec quadri-, équi-, etc.

Les finales latines -em, -en, lorsqu'elles ont été conservées dans les emprunts, sont devenues [a] au moyen âge, suivant la prononciation des mots latins mêmes; au XVIe siècle -em, -en sont restaurés dans leur timbre articulatoire primitif: voyelle orale suivie de l'articulation de la consonne nasale finale, et cela non seulement en latin, mais aussi dans les

⁽¹⁸⁾ Fouché, pp. 427, 428, 432. La régression s'est attaquée d'ailleurs dans les deux cas aussi à des mots de formation populaire.

⁽¹⁹⁾ Pour les variantes [ku], [gu] en français contemporain, voir André Martinet - Henriette Walter, Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel, Paris, 1973.

emprunts en français (*ibidem*, *spécimen*, *abdomen*, avec [ɛm], [ɛn]); un mot comme *examen* marque un compromis, une restauration partielle. Lorsque lat. -um s'est conservé à la finale des substantifs et des adjectifs de la deuxième déclinaison latine, il a été prononcé [ɔ̃] au moyen âge, tout comme dans les mots latins, et a connu une dénasalisation ultérieure [ɔm]: maximum, et ce fut aussi l'évolution en France de la prononciation des mots latins mêmes. Lorsque la graphie s'est laissé influencer par la prononciation -on acquis par l'écriture a fait maintenir la prononciation nasale de la finale: dictum - dicton, amidum - amidon; parfois, il y a eu des variations graphiques: factoton/factotum, dont la dernière l'a emporté en imposant la prononciation [ɔm].

4. En analysant l'adaptation des emprunts on découvrira aussi l'influence de la graphie française. Le conservatisme de celle-ci, expliquable par la pression de la graphie du latin, ne fut pas sans effet dans le maintien (ou même dans l'introduction), dans la prononciation, de certaines articulations qui se seraient perdues sans le support graphique.

Les consonnes doubles se maintiennent dans la graphie, provoquant parfois, dans la prononciation, des articulations géminées (20), surtout à la jonction des morphèmes (mais non seulement là): commuer, illogique, commenter, immonde, immoler, innover, appétence, arroger.

Le groupe -gn-, rendu par [n] au moyen âge, conformément à la prononciation du latin en usage à l'époque: resignare - afr. resiner, digne - afr. dine, significare - afr. senefier, a abouti à [n] sous l'influence de la graphie étant donné que, dans les mots hérités, (i)gn = [n]. Dans les mots introduits plus tard, -gn- est traduit par [gn], cette fois-ci sous l'influence du latin tel qu'on le prononçait après le XVIe siècle. Toutefois, il n'existe pas d'équivalence parfaite entre la couche diachronique à laquelle appartient le mot et l'articulation du groupe; il y a d'ailleurs, de nos jours, oscillation pour gn entre [gn] et [n] dans inexpugnable, emprunté au XIVe siècle, dans magnétique, emprunté au début du XVIIe siècle, dans les composés avec $igni^{-(21)}$.

6. L'adaptation d'un emprunt permettra d'apprécier l'attitude consciente de l'usager vis-à-vis de l'emprunt. Nous attirons l'attention sur

⁽²⁰⁾ Voir surtout V. Buben, Influence de l'orthographe sur la prononciation du français moderne, 1935, pp. 130-140.

⁽²¹⁾ Voir aussi Bodo Müller, «Mots régionaux et système phonétique du français contemporain» in *RLiR*, 38, 1974, pp. 374-390, où il est question de *gn* [n] initial d'origine régionale.

deux cas, différents l'un de l'autre, bien qu'il y en ait plusieurs auxquels on pourrait penser également:

- 6.1. On peut par exemple remarquer la tendance des langages techniques à retenir le mot aussi proche que possible de sa forme latine: lat. mucor - mfr. muqueur « moisissure » (1550), repris sous la forme mucor, en 1775, par les botanistes. C'est ce qui explique d'ailleurs – au moins en partie – la présence d'un type particulier de doublets étymologiques: deux mots différents empruntés directement au latin, mais dans des buts distincts, d'un côté une forme adaptée conformément aux «lois» suivies par la majorité des emprunts, de l'autre une forme toute proche de sa source: cirre et cirrus, code et codex, habit et habitus, laps et lapsus, nimbe et nimbus, procès et processus. En général la forme adaptée est plus ancienne que la reprise fidèle de la forme latine, mais pas toujours: lat. scolast. criterium a été enregistré en français d'abord sous cette forme et plus tard seulement sous une forme francisée; volubilis et volubile appartiennent à la même époque. Parfois la généralisation des emprunts dans les langages techniques et surtout leur entrée dans la langue commune ont déterminé une adaptation plus adéquate à la structure de ces mots en français.
- 6.2. L'appel à la forme latine peut avoir des intentions comiques, et un emprunt burlesque⁽²²⁾ garde même la désinence latine, plus ou moins francisée: à côté de mfr. *matremoine*, *matrimonie*, lat. *matrimonium* est repris tel quel: mfr. *matrimonium*, éventuellement avec la graphie *matrimonion*, reflétant la prononciation de la finale.
- 7. En étudiant les cas où un même mot latin a donné naissance à un mot populaire d'une part et a été emprunté d'autre part, on pourra découvrir le rapport qui s'est bien des fois établi entre les deux ou, qui plus est, entre le mot hérité et son étymon même, ce qui a conduit à certaines interférences: le mot hérité perd certains traits spécifiques de son évolution phonétique et acquiert des traits qui l'approchent du latin. Quoiqu'il ne s'agisse pas apparemment d'emprunts lexicaux, ce cas est intéressant parce qu'il a donné naissance, lui aussi, à des verdicts étymologiques divergents selon les dictionnaires: s'agit-il d'un emprunt qui élimine de la langue la forme populaire ou bien d'un prolongement de cette dernière, revêtue d'un aspect savant? Pour certains mots, les appréciations concordent: aride, emprunté, remplace afr. are, hérité; ou bien chenal:

⁽²²⁾ En fait partie aussi — au moins en partie — l'appel au latin dans l'argot scolaire et universitaire.

«variante, refaite sur le latin, de l'afr. chenel, issue du lat. canalis» (DDM), autrement dit «réfection, d'après canal, de l'afr. chanel, chenel < lat. canalis» (BW). Mais il y a désaccord pour plusieurs mots: avare est considéré comme un emprunt par le DDM, tandis qu'il apparaît comme une réfection de l'afr. aver, hérité et usuel jusqu'au XVe siècle, dans le BW; égal est dans le DDM une «adaptation du lat. aequalis», tandis que le BW le considère comme une «réfection, d'après le lat. aequalis, d'une autre forme igal, première réfection de formes populaires

evel, ivel, qui ont résisté jusqu'au XV^e siècle». Des inconséquences se font jour à l'intérieur d'un même dictionnaire: le DDM fait précéder arène du signe spécial qui indique les mots d'origine latine et de formation populaire, mais il affirme que «le mot (araine, n.n.), disparu au XV^e siècle, fut repris au latin dès le XVI^e siècle sous la forme arène» (23); d'autre part on enregistre dans ce dernier dictionnaire treble comme une variante de triple, emprunté du lat. triplex, bien qu'il s'agisse d'un continuateur populaire de triplex, remplacé plus tard par son doublet étymologique savant.

Ces opinions divergentes indiquent combien il est difficile de saisir, pour les époques révolues, dans quelle mesure le rapport étymologique a pu jouer ou non un certain rôle dans l'évolution d'un mot. S'agit-il d'emprunts ou de mots hérités refaits sur le modèle latin? L'influence latine dans ces cas est-elle lexicale ou bien limitée strictement au niveau phonique et graphique du mot? Ou même, peut-être, pour des raisons qui parfois nous échappent, le mot hérité n'a-t-il pas subi le traitement auquel on se serait attendu? (24)

8. Dans la forme à laquelle aboutit l'emprunt, on peut saisir la pression du système morpho-dérivatif du français. Si a accentué est resté a dans les emprunts, quelle qu'en soit la syllabe où il se trouve, les morphèmes -are, -atus et tant d'autres sont assimilés aux formes acquises en français par voie populaire; d'où des hésitations dans l'adaptation de certains mots: les participes passés latins refont leur forme lorsque la relation avec le verbe s'est éteinte (par exemple un plus ancien scéléré cède le pas

⁽²³⁾ BW le considère comme un emprunt au XVI^e siècle, mais affirme qu'il «était populaire au moyen âge sous les formes *araine*, *areine*, au sens de «sable», qui ont disparu devant *sable*; ne subsiste que dans quelques patois...»; Fouché ne voit dans la série *areine* - *arène* qu'un changement de graphie.

⁽²⁴⁾ Loutre, considéré comme un emprunt par BW et DDM, est présenté comme une forme héritée par FEW; le maintien de -t-, ainsi que le genre masculin en ancien et moyen français et dans les patois, y sont expliqués par un croisement avec un terme germanique.

devant scélérat); -alis est traité comme -al, mais les adjectifs en -al subissent l'influence de la présence de -el < -alis dans la langue. Du reste, d'une manière générale, lorsqu'un suffixe ou un préfixe emprunté est mis en relation avec la séquence héritée du même étymon, sa forme en est influencée: -(t)or devient -(t)eur, -osus devient -eux, -or devient -eur aussi bien dans les substantifs dérivés d'adjectifs que dans les comparatifs (toutefois, il y a des exceptions: mucor, cité ci-dessus, junior, tenu dans le DDM pour un « mot latin »).

La même relation s'établit aussi dans le cas des racines: la «francisation», sous l'effet de l'analogie des racines héritées, entraîne une adaptation des emprunts différente de ce à quoi on aurait pu s'attendre au point de vue phonétique; lat. abstragere, admittere, adstringere, aequivalere, reducere, reflectere, resoluere, adoptent des formes qui s'expliquent par l'influence des continuateurs populaires des verbes simples, sans préfixe: traire, mettre, étreindre, valoir, duire, fléchir, soudre. On assiste à des réfections d'emprunts sous l'influence de l'analogie: les mots hérités et les mots empruntés se rapprochent sur le plan de l'expression surtout lorsqu'il y a parenté sémantique (afr. pluius cède le pas à pluvieux, afr. parochien à paroissien). Des doublets peuvent en être engendrés: immeuble et immobile s'opposent par le rapprochement et le non rapprochement de la forme héritée simple.

9. Les variantes d'un emprunt permettent enfin de saisir le rôle de la paraétymologie et de l'étymologie populaire. Ces variantes sont caractéristiques des époques anciennes où la tradition scolaire avait une force d'action moindre, mais elles foisonnent à n'importe quelle époque s'il s'agit de l'emploi de l'emprunt par des couches moins cultivées de la société; celles-ci ont tendance en effet à mettre en relation le mot «savant» à aspect isolé avec des termes qui leur sont familiers, ou à le soumettre à des accidents phonétiques facilitant sa prononciation. Bien qu'il puisse s'agir, dans ce cas, plutôt d'un emprunt indirect au latin, c'est-à-dire de l'adoption par les patois d'un mot tout à fait français (qui avait été auparavant emprunté au latin ou au grec par l'intermédiaire du latin), et non de véritables emprunts latins par les patois eux-mêmes (distinction négligée généralement par les dictionnaires étymologiques), l'étude des variantes avec lesquelles ont circulé en français des mots comme asthmatique, arthritique, phtisique, phylactère, etc., jetterait une lumière nouvelle sur un aspect très peu connu de ce processus qu'est l'emprunt des mots savants.

Après avoir passé en revue les facteurs qui ont joué un rôle dans l'adaptation des mots savants, on peut dire que, lors de sa pénétration dans la langue, l'emprunt se trouve sous l'emprise de plusieurs forces dont l'action est parfois convergente, parfois contradictoire. Les variantes avec lesquelles il apparaît témoignent d'une concurrence entre ces tendances, concurrence qui conduit en fin de compte à une forme unique à laquelle l'emprunt s'arrête dans la plupart des cas. Même si l'on ne peut pas déceler le rôle joué dans l'adaptation par chacun des facteurs, et qu'on ne peut pas toujours apprécier leur poids, leur complicité explique la complexité du processus et nous invite à l'explorer dans tous les détails.

Bucarest.

Sanda REINHEIMER-RÎPEANU